



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 29 MAI 2015

Manuel Valls propose aux maires 1 milliard

COLLECTIVITÉS LOCALES L'État pourrait créer un fonds pour les investissements des communes. Le financement reste à trouver

La paix avec les maires vaut-elle 1 milliard d'euros ? Afin de limiter l'impact de la baisse des dotations aux collectivités (11 milliards entre 2015 et 2017) sur l'investissement public, le Premier ministre, Manuel Valls, a proposé à l'Association des maires de France (AMF) de créer un « fonds spécifique de soutien pour créer un levier d'investissement au bénéfice des communes ou des intercommunalités ». Le chef du gouvernement n'a toutefois pas indiqué comment financer ce milliard d'euros.

« Nous devons réfléchir ensemble à la ressource qui l'alimenterait », a déclaré Manuel Valls à la délégation de l'AMF, emmenée par l'ancien ministre UMP François Baroin. Le Premier ministre avait déjà annoncé début avril que la Caisse des dépôts, la banque de l'État, avancerait la TVA des investissements publics locaux via des prêts à taux zéro, jouant ainsi le rôle de trésorerie.

« Propositions techniques »
Manuel Valls a suggéré d'étendre cette mesure à 2016 et 2017, et d'élargir aussi son cadre aux dépenses d'entretien des bâtiments municipaux. Enfin, il a proposé de « simplifier et alléger les normes comptables



Manuel Valls et François Baroin, lors du dernier congrès de l'Association des maires de France. PHOTO DELPHINE GOLDSZTEJN (« LP »)

en matière de durée et de règles d'amortissement » pour permettre aux communes de dégager des marges pour investir.

À sa sortie de l'entretien d'une heure avec le Premier ministre, François Baroin, à l'offensive depuis plusieurs jours pour faire fléchir l'exécutif, s'est montré mitigé. Le chef du gouvernement « a formulé des propositions de nature technique qu'on va examiner, qui ne correspondent pas aux demandes que nous avons formulées, c'est-à-dire

un allègement dans la durée de cette charge qui, pour nous, est intenable ». « On avait demandé un allègement du calendrier et une baisse de volume » de baisse des dotations, « nous n'avons pas les deux ». « Maintenant, il y a des propositions qui sur le plan technique doivent être examinées, elles peuvent fonctionner pour soutenir l'investissement sur le plan local », a-t-il admis.

L'AMF, qui se réunissait hier soir, devait faire connaître sa position aujourd'hui.

Nouvel appel à la grève contre la réforme du collège

ÉDUCATION NATIONALE Elle aura lieu le 11 juin à l'appel de l'intersyndicale Snes-FSU, Snep, FO, CGT et Sud, mais sans le Snalc. « Le front des anti se fissure », a estimé sur Twitter Christian Chevalier, secrétaire général du SE-Unsa, syndicat favorable à la réforme. Une première grève contre la réforme du collège a eu lieu le 19 mai. Elle avait été suivie par 27,61 % des enseignants des collèges publics selon le ministère.

Nouvel appel à la grève contre la réforme du collège

ÉDUCATION NATIONALE Elle aura lieu le 11 juin à l'appel de l'intersyndicale Snes-FSU, Snep, FO, CGT et Sud, mais sans le Snalc. « Le front des anti se fissure », a estimé sur Twitter Christian Chevalier, secrétaire général du SE-Unsa, syndicat favorable à la réforme. Une première grève contre la réforme du collège a eu lieu le 19 mai. Elle avait été suivie par 27,61 % des enseignants des collèges publics selon le ministère.

Charente

CONCOURS DU MEILLEUR ÉLÈVE SOMMELIER

L'élu est charentais

Jordane Breyton du lycée Saint-Joseph-l'Amandier a remporté le titre, vendredi

MARIE FAUVEL

m.fauvel@sudouest.fr

« C'est le concours national incontesté des élèves sommeliers », se réjouit Frédéric Devautour, professeur principal en mention complémentaire sommellerie au lycée Saint-Joseph l'Amandier de Saint-Yrieix. Les yeux brillent chez l'enseignant. Et pour cause. Cette année, le grand gagnant n'est autre qu'un de ses élèves, Jordane Breyton, primé à l'issue des deux jours de concours jeudi et vendredi derniers. Une première pour l'établissement qui peut toutefois se vanter d'avoir déjà eu des finalistes lors des 23 dernières éditions.

Fier, l'enseignant n'en démonte pas. Parce que « c'est un bon gamin, simple et pas puant », explique-t-il sans faux-semblant. Loin de cet univers des sommeliers « où quantité pense avoir la science infuse et se la joue beaucoup trop ».

Un coup de maître

À ces mots, l'élève rougit timidement des flatteries de son professeur. Lui, le détenteur d'un BTS en hôtellerie et restauration qui, après deux ans d'expérience professionnelle, a choisi de reprendre ses études « parce que quand on est dans la restauration on sert du vin et on travaille avec des gens qui ont cette passion ». Parti pour compléter son bagage, Jordane Breyton a choisi aujourd'hui de faire de la sommellerie son métier. Et il aurait tort de se priver de cette jolie ligne ajoutée à son CV : Meilleur élève sommelier de France 2015.

Et pour l'obtenir, le « gamin » n'a pas démerité. Il a d'abord passé les sélections organisées dans chacun des 31 établissements français candidats cette année. « Nous avons un cahier des charges précis : un question-



Jordane Breyton a remporté le Grand-Prix Chapoutier - Métro Cash & Carry. Outre le titre, il a reçu une pluie de cadeaux dont un voyage en Australie. PHOTO CELINE LEVAN

naire et une dégustation à l'aveugle, explique Frédéric Devautour. La meilleure note, qui doit obligatoirement se situer au-dessus de la moyenne, peut participer au concours. » Peut ? « Oui, parce qu'ici nous ne formons pas des bêtes à concours, l'élève a le choix. Surtout que ce Grand Prix oppose des mentions sommellerie à des brevets professionnels. C'est comme si vous faisiez concourir des amateurs contre des semi-professionnels, mais c'est la règle et on l'accepte », résume le professeur avant de conclure « c'est d'autant plus valorisant quand c'est l'amateur qui l'emporte... »

Après avoir surclassé ses camarades, Jordane Breyton a donc débarqué, professeur dans les bagages, jeudi 20 mai à Tain-L'Hermitage (26).

« Parmi le jury des Meilleurs Ouvriers de France, des chefs étoilés, des directeurs d'exploitation »

31 demi-finalistes pour six places. Première épreuve : un questionnaire écrit. Sommellerie, crus, appellations mais aussi culture d'actualité sont abordés. « Qui a gagné la dernière Coupe d'Europe de rugby ? » était une des questions, « parce que c'est le vrai service approfondi aux clients », assure l'élève. Il passe l'épreuve avec succès.

Jeudi soir, il a donc droit à la dégustation d'un menu du chef étoilé Lau-

rent Tronchain (Tremblay-sur-Mauldre). Un cadeau ? Pas vraiment. Un avant-goût de la finale où il fallait notamment proposer un accord mets-vins à une table composée de quatre jurys. Quatre épreuves le vendredi à réaliser en trente minutes, sur scène et en public. Parmi les examinateurs des Meilleurs ouvriers de France, des chefs de renom, des directeurs d'exploitations, que du beau monde à impressionner.

À 13 heures, le résultat tombe : Jordane Breyton est sacré. À la veille de ses examens de fin d'année, et après avoir passé des semaines à réviser aux détriments de son amie, Fanny, il savoure la cerise qu'il vient de poser sur son gâteau.

Maintenant, le monde professionnel s'offre à lui.

PS : la liste Dauré-Pinville à une voix près

PARTI SOCIALISTE Construite pour les régionales, elle n'a pas fait l'unanimité. Explications

Il n'y a pas péril en la demeure pour le PS en Charente. « En 2004 et 2010, les listes proposées par la commission du Conseil fédéral n'avaient pas été adoptées. Cette fois, la situation est différente même si l'on pouvait espérer un meilleur soutien », analyse la députée Martine Pinville.

Mercredi soir, la liste de treize noms présentée par le conseil fédéral du PS en Charente pour les élections régionales, avec Jean-François Dauré en tête et Martine Pinville en deuxième position, a obtenu 17 voix. Mais 16 membres du Conseil ont voté contre.

À l'issue de ce vote, une liste concurrente a été montée : le président du Grand-Angoulême, Jean-François Dauré, figure toujours en tête. Il est suivi, cette fois, par l'élue cognaçaise Marianne Reynaud.

Vote le 11 juin

Les adhérents avaient jusqu'à hier soir 22 heures pour monter d'autres listes. Les militants seront appelés à voter le 11 juin. Et le dernier mot reviendra à Alain Rousset, tête de liste régionale, qui devra valider ou non le choix charentais. « Si je suis candidate, c'est d'abord parce que j'ai été

sollicitée par Jean-François Dauré et Alain Rousset. Je n'ai rien revendiqué. Après, je suis bien consciente qu'il y a une utilité à avoir un mandat local quand on travaille sur des dossiers nationaux », se défend Martine Pinville. Si elle est élue à la Région, la députée charentaise ne sera pas touchée par le cumul des mandats, contrairement à Jean-François Dauré qui devra choisir entre son siège au Département et celui à la Région.

L'autre échéance pour le PS, c'est la désignation du premier fédéral. Les candidats ont jusqu'à demain et la tenue d'un nouveau congrès fédéral

pour se signaler. Partisan de la motion B, celle des frondeurs arrivée en tête en Charente (134 voix), Mohamed Hadj-Boaza, actuel chef de cabinet de Jean-François Dauré au Grand-Angoulême, devrait tenter sa chance. Reste à savoir ce que feront les adeptes de la Motion A (Cambadélis) qui, ici, a obtenu 131 voix. Hier soir, ils devaient se réunir en assemblée générale pour décider de la marche à suivre. Un candidat au poste de premier fédéral devrait être désigné, mais pas forcément Martine Pinville. Le vote pour le premier fédéral et les responsables de section aura lieu le 11 juin.

Le schéma régional éolien validé

La préfète de région, Christiane Barret, et le président du Conseil régional, Jean-François Macaire, peuvent pousser un « ouf ! » de soulagement. Hier matin, le tribunal administratif a validé le schéma régional éolien adopté en 2012 et que contestent la quasi-totalité des associations de défense contre les projets éoliens ainsi que plusieurs citoyens. Ce schéma, non contraignant, liste les zones les plus favorables pour accueillir des aérogénérateurs. Lors du procès, il y a quinze jours, le rapporteur public avait conclu à l'annulation du



Le schéma éolien était attaqué par nombre d'associations de défense PHOTO ARCHIVES ISABELLE LOUVIER

schéma pour vice de forme : l'ensemble des collectivités territoriales de la région n'avaient pas été invitées à émettre un avis. Mais il avait laissé une porte de sortie aux juges en s'interrogeant sur l'existence ou non d'un grief pour les requérants : un schéma n'est pas à proprement parler une décision, comme peuvent l'être une autorisation d'exploiter ou un permis de construire. Les juges se sont engouffrés dans cette brèche pour re-

jeter la requête. Cela évite à la préfecture une nouvelle enquête publique qui s'annonçait longue et coûteuse.

Archives : la requête rejetée

Le tribunal administratif a, sans surprise, rejeté la requête déposée par la Fédération française de généalogie qui contestait le caractère

payant de l'accès aux archives d'état-civil en ligne. La Charente est, avec le Calvados, le seul département à facturer cette utilisation. Les juges estiment que rien n'empêche une collectivité de faire payer un service dont la création et l'animation lui coûtent de l'argent.

ECHOS D'ANGOULÊME

Samuel Cazenave élu président de la Cité de la BD



Samuel Cazenave. PHOTO A. LACAUD

L'adjoint à la culture d'Angoulême a été élu président de l'établissement public Cité de la BD, hier matin. Samuel Cazenave a obtenu neuf voix sur douze, tout comme Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, élu vice-président de la Cité de la BD. Bernard Rigaud n'est plus directeur par intérim de l'établissement. Il est remplacé par Christian Doucet, actuel directeur financier de la Cité de la BD, en attendant la

relance d'une nouvelle procédure de recrutement. La procédure lancée du temps de la présidence Boutant est considérée comme « infructueuse ».

« Nous allons être amenés à peaufiner le profil du directeur à recruter. Nous ferons en sorte que la nouvelle procédure soit achevée en novembre », réagit Samuel Cazenave.

Chatenay est à deux doigts de la liquidation

COMMERCE Hakob Hakobian a 21 jours pour justifier du redressement de son établissement

SOPHIE CARBONNEL
s.carbonnel@sudouest.fr

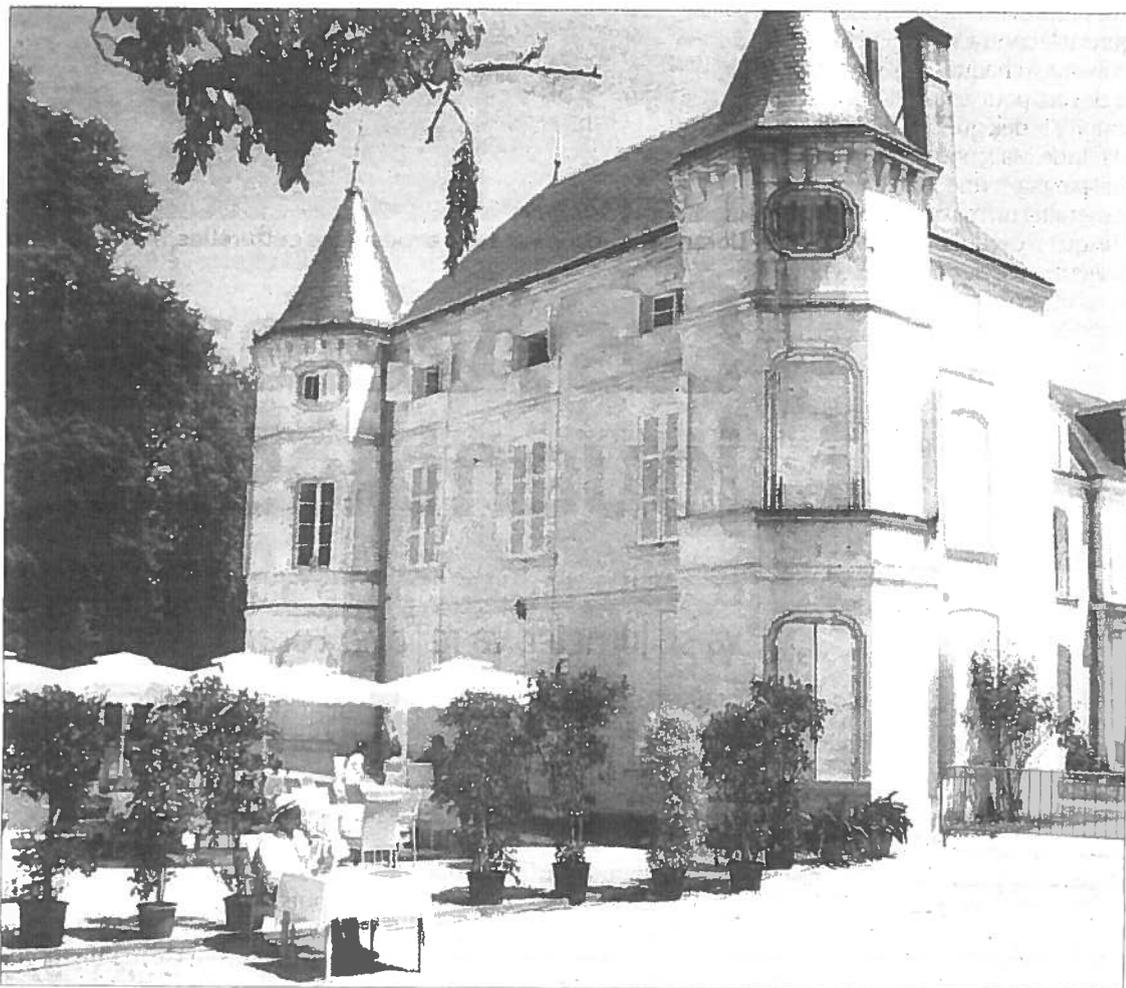
Les erreurs ont façonné l'homme. Hakob Hakobian, propriétaire du château de Chatenay, le jure : il a changé. La mise en redressement judiciaire de son établissement en novembre dernier a eu raison de ses rêves d'extension. Celui qui a été propulsé à seulement 25 ans à la tête du domaine, après 10 millions d'euros d'investissements, a déchanté en un an tout pile. Les dettes se sont lourdement accumulées, portant le déficit à 170 000 euros.

En novembre, à la suite du redressement judiciaire, Hakob Hakobian décidait de mettre en pause l'activité restaurant, au moins pendant la période hivernale. Aujourd'hui, ce service a définitivement disparu du château. Les huit salariés ont été licenciés. Restent les chambres d'hôtes et le club cognac. Hakob et sa sœur, Shahane, sont les derniers à encore travailler dans les lieux.

Regain d'activité

Hier matin, le propriétaire avait rendez-vous au tribunal de commerce pour connaître la sentence. En avril déjà, il se disait très confiant. Pourtant, le tribunal n'a pas été de cet avis.

« Il manquait des papiers pour justifier le regain d'activité du château, raconte Hakob Hakobian. J'ai payé les 10 000 euros de l'Urssaf à la suite des licenciements de mes salariés. Ces trois derniers mois, nous avons été bénéficiaires à hauteur de 15 000 euros chaque mois. Mais ni l'Urssaf, ni le comptable ne m'ont envoyé les documents à temps pour le prouver. De fait, je me retrouve sur la sel-



Le château de Chatenay a fermé sa partie restauration au mois de novembre. PH. ARCHIVES PHILIPPE MENARD

« Le château de Chatenay mérite cette seconde chance. J'ai tout fait pour le redressement, tout est en règle, malgré ce que l'on pense »

lette. » Le tribunal a bien voulu accorder quelques semaines au propriétaire de Chatenay avant de décider si liquidation il y aura. Le délibéré sera rendu le 18 juin.

En attendant, Hakob Hakobian ronge son frein. Persuadé que le redressement serait acquis, il a validé des réservations jusqu'en septembre prochain. « J'ai 150 cham-

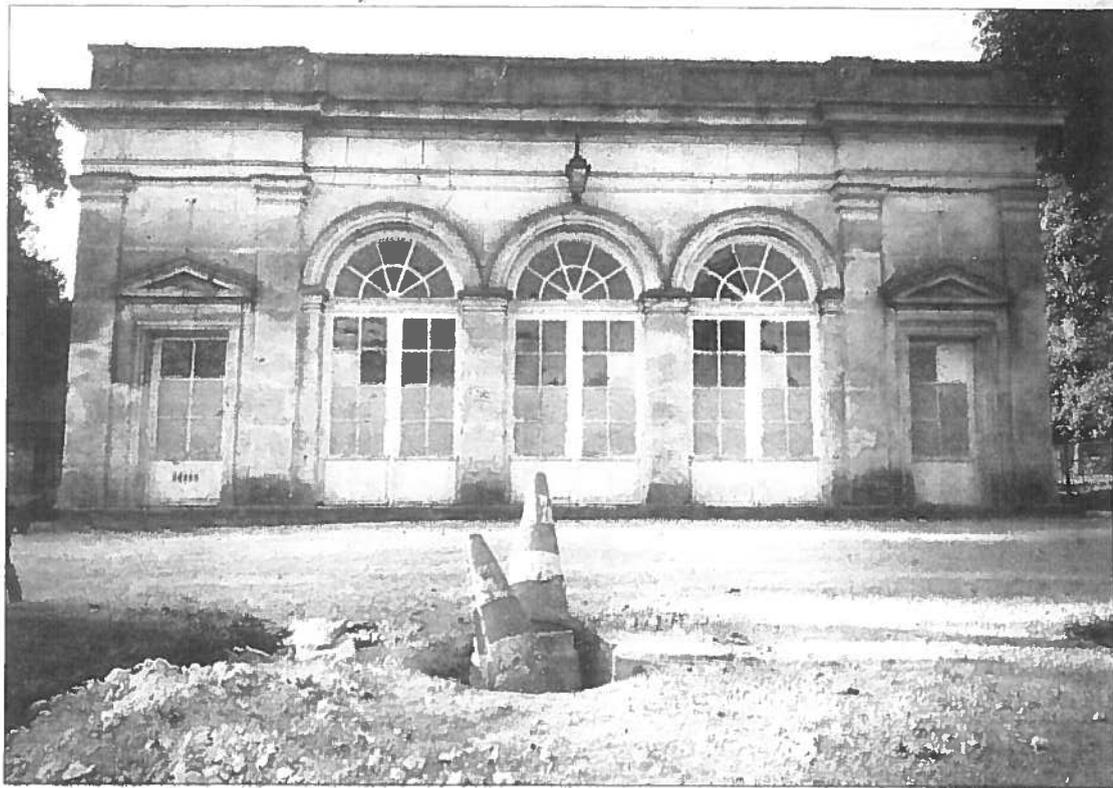
bres réservées et un mariage. C'est trois fois plus que l'an dernier à la même date. » Une fréquentation qui s'explique, d'après lui, par la baisse des tarifs de nuitées et une meilleure visibilité sur Internet. « Le club cognac fonctionne aussi très bien. On reçoit beaucoup de jeunes de 20 ans qui viennent boire un verre le soir, et profiter du site avec leurs amis. C'est ouvert à tout le monde, pas besoin d'adhésion. On peut prendre un verre de cognac de 3 à 150 €. »

Un acharnement ?

Si l'activité est si prospère, il semble étonnant que le tribunal ne statue pas le redressement. Mais Hakob Hakobian a son explication. « On pense que j'ai l'argent parce que mon père en a. Pour-

tant, je veux être clair, si demain je reçois un chèque de 170 000 euros, je le déchire. Mon père et moi, ce n'est pas la même poche. C'est mon entreprise. Ce qui arrive, c'est à cause de moi. L'aide, je dois la recevoir de l'État, pas de ma famille. Le château de Chatenay mérite cette seconde chance. J'ai tout fait pour le redressement, tout est en règle, malgré ce que l'on pense. »

Le 18 juin, Hakob Hakobian devra apporter les justificatifs de l'Urssaf manquants et les relevés bancaires des derniers mois. Si la liquidation est évitée, le propriétaire aura neuf ans pour rembourser les 170 000 euros de déficit. « Un échéancier que je suis tout à fait capable de respecter », martèle-t-il.



L'orangerie accueillera des expositions culturelles. PHOTO O. S.

Les Azerbaïdjanais jouent les mécènes

CONSEIL MUNICIPAL La ville de Tovuz, avec laquelle Cognac va se jumeler, va rénover l'orangerie du jardin de l'hôtel de ville

OLIVIER SARAZIN

o.sarazin@sudouest.fr

« L'orangerie, voyons, c'est cadeau ! » C'est sous ce titre un peu taquin que « Sud Ouest » vous racontait, en décembre, que l'homme d'affaires azerbaïdjanais Javad Marandi avait promis à la municipalité de Cognac de restaurer l'orangerie du jardin public si sa proposition de rachat des chais Monnet était retenue...

À l'époque, les représentants de l'investisseur privé avaient présenté l'orangerie comme un « espace culturel où des animations célèbreraient l'amitié entre la France et l'Azerbaïdjan ». Ils avaient même montré les images d'une possible exposition consacrée à une poétesse du XII^e siècle, Mahsati Ganjavi, qui a « décrit l'amour comme un sentiment naturel fragile qui augmente la gloire d'un homme. » Durant toute sa vie, Mahsati Ganjavi a

lutté contre les préjugés religieux, l'hypocrisie et le conservatisme... Pas de doute, il y avait ici un message, un gage d'ouverture au monde...

150 000 euros de travaux

Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous le pont de Saint-Jacques. Michel Gourinchas, le maire, et l'ensemble du Conseil municipal ont décidé de faire affaire avec Javad Marandi. En outre, Cognac a noué de précieux et de chaleureux contacts avec la ville de Tovuz, une cité viticole du nord-ouest de l'Azerbaïdjan. D'ailleurs, un jumelage se prépare... Et voilà qu'hier soir, lors de la réunion du Conseil municipal, on a appris - surprise ! -, que la rénovation de l'orangerie ne sera pas financée par le capitaine d'industrie Javad Marandi, mais par la municipalité de Tovuz. Pourquoi ? Mystère ! Noël Belliot (UMP) s'est

déclaré étonné par ce changement, mais ni Michel Gourinchas ni Patrick Sedlacek, premier adjoint, n'ont apporté de réponse précise...

La réhabilitation de l'orangerie coûtera environ 150 000 euros à la ville de Tovuz. Un contrat dit de mécénat va encadrer ce chantier. Il a été approuvé par la majorité des conseillers municipaux cognaçais, sauf les deux élus FN. « Nous ne sommes pas favorables à l'intrusion de capitaux étrangers dans le domaine public », a déclaré Isabelle Lassalle.

Noël Belliot et les siens ont voté pour, non sans quelques remarques, en particulier sur la durée de mise à disposition de l'orangerie aux événements culturels organisés par la ville de Tovuz. Philippe Dominique, directeur général des services, a répondu qu'une convention d'occupation du domaine public - pas encore rédigée - réglerait cette question. Après les travaux...

« Une belle bataille »

SOFLOG SOLUTIONS Une prime mensuelle a été accordée aux grévistes du sous-traitant de Verallia

« Les filles ont livré une belle bataille, de façon collective, avec 100 % de grévistes alors qu'elles ont des petits salaires. On a pris une leçon. » Dominique Spinali, secrétaire du syndicat CGT de Verallia à Châteaubernard, ne tarissait pas d'éloges, hier soir, au sujet des salariées de Soflog solutions. Ce sous-traitant de l'usine verrière, chargé du retriage des bouteilles, emploie une soixantaine de personnes en CDI, plus une vingtaine d'intérimaires.

Démarré vendredi dernier, le conflit s'est résolu hier en fin d'après-midi, au terme d'une journée rythmée par les négociations. Les grévistes ont obtenu le versement d'une prime mensuelle, dont le seuil minimal est fixé à 50 euros, et qui peut monter à 100 euros. La direction s'était déjà engagée à revoir les salariées au cas par cas. La reprise du personnel de Derichebourg, précé-

dent sous-traitant de Verallia, en juillet 2014, avait donné lieu à des « approximations » qui étaient le motif premier de la grève. Avec l'accord sur la prime, la revendication sur la hausse du « panier » (aujourd'hui à 2,50 €) a été abandonnée.

Quelques salariés d'un autre sous-traitant, Kuehne + Nagel, ont également débrayé hier, par solidarité et pour dénoncer des négociations salariales « catastrophiques » dans leur propre entreprise. « Les sociétés qui ont le contrat changent tous les trois ans, à chaque fois il faut repartir de zéro pour les acquis sociaux », soupire le délégué syndical, Olivier Magique. Mais, pour la CGT, Verallia finit par payer une stratégie visant à sous-traiter un maximum de tâches, puisqu'en cas de conflit, les salariés deviennent assez nombreux pour peser et perturber la production.

Philippe Ménard



La grève a été suivie à 100 % chez Soflog Solutions. PHOTO PH M

Région: deux listes en course au

PS

Le conseil fédéral du PS a validé mercredi soir, d'une courte voix, une liste pour les régionales de décembre.

Une liste alternative, elle aussi conduite par Jean-François Dauré, a été soumise par des militants. Vote le 11 juin.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Jean-François Dauré préfère regarder la bouteille à moitié pleine. «C'est la première fois qu'une liste obtient une majorité dans le cadre de la préparation des régionales. Les deux dernières fois, il n'y en avait pas eu.» Le président de l'agglo d'Angoulême, future tête de liste socialiste en Charente aux élections régionales de décembre, se contente de ces 17 voix sur 33 qui ont permis à la liste qu'il compte mener avec Martine Pinville d'être validée par le conseil fédéral du PS mercredi soir. Une ligne optimiste que rejoint aussi la députée Martine Pinville, numéro 2 du ticket validé.

Côté bouteille à moitié vide, cela signifie tout de même que 16 membres de l'organe décisionnel du PS charentais se sont opposés à cette liste. Et dès mercredi soir, une première liste alternative a vu le jour. Pas de quoi déstabiliser Jean-François Dauré, qui note: «Dans les deux cas, ma candidature est validée.»

Ce qui pêche, c'est la place offerte à Martine Pinville, la députée angoumoisine, qui brigue aussi le poste de premier fédéral, et celle laissée à Marianne Reynaud, l'adjointe aux affaires sociales de la ville de Cognac. Dans la liste de la fédé, validée par le conseil fédéral, c'est Martine Pin-

ville qui est en position éligible, numéro 2, alors que Marianne Reynaud est reléguée en sixième position, place quasi inéligible, sauf très très large victoire.

Dauré positive, Lambert flingue

Jonathan Muñoz, actuel premier fédéral et directeur de cabinet de Michel Gourinchas à Cognac, y figure en troisième position. Soutien d'un ticket Dauré-Reynaud, Michel Gourinchas, le maire de Cognac, est présent sur cette liste en 13^e et dernière position. Il avait annoncé à maintes reprises qu'il ne se représenterait pas. Autre surprise, la sortante confolentaise Madeleine Ngombet est en 8^e position sur la liste fédérale et en quatrième position sur la liste alternative. Une liste alternative sur laquelle on retrouve aussi Gérard Desaphy, l'ex-adjoint à la culture de Philippe Lavaud à Angoulême.

Accusée de vouloir cumuler, Martine Pinville rétorque: «Jean-François Dauré et Alain Rousset m'ont proposé de faire partie de la liste. Je sais ce qu'un parlementaire peut apporter. Deuxième ou douzième, j'irai avec le même enthousiasme», dit-elle. Ce que confirme Jean-François Dauré: «Je voulais une liste de poids, avec des élus d'expérience et la présence d'une parlementaire.» Pour l'instant reléguée en position inéligible, Marianne



Dans les deux cas, la position de tête de liste de Jean-François Dauré est validée. Ce qui pose problème, c'est la place offerte à Martine Pinville (à droite) et celle laissée à Marianne Reynaud.

Photo archives CL

Reynaud regrette: «Je m'étais investie pour ce combat. Après, j'ai des défauts sur lesquels je n'ai aucune prise et que je ne pourrai jamais changer», lâche-t-elle désabusée, estimant être victime de sa filiation avec la députée Marie-Line Reynaud, dont elle est aussi l'assistante parlementaire. En attendant que les militants

tranchent le 11 juin, le député Jérôme Lambert, lui, n'a pas tardé à envoyer une sacrée salve sur les réseaux sociaux hier. «Je voterai donc "nul". Nulles comme le sont ces deux listes», écrit celui qui ne siège plus sur les bancs du PS à l'Assemblée nationale mais reste un militant «de base». Et de qualifier Jean-François Dauré et Mar-

tine Pinville de «cumulards», avant d'estimer que la liste alternative est «médiocre». Réplique de Jean-François Dauré au neveu de François Mitterrand: «Moi, je ne suis élu que depuis sept ans et je ne dois rien à personne, si ce n'est aux militants qui m'ont aidé. Lui, il est là depuis plus de trente ans et je le trouve un peu fatigué.»

Les deux listes en compétition

Liste validée par le conseil fédéral.

1. Jean-François Dauré; 2. Martine Pinville; 3. Jonathan Muñoz; 4. Joëlle Averlan; 5. William Jaquillard; 6. Marianne Reynaud; 7. Patrice Boutenègre; 8. Madeleine Ngombet; 9. Sébastien Lavauzelle; 10. Françoise Lamant; 11. Jacques Mikulovic; 12. Isabelle Fostan; 13. Michel Gourinchas.

Liste alternative. 1. Jean-François Dauré; 2. Marianne Reynaud; 3. Jean-Luc Clément; 4. Madeleine Ngombet; 5. Gérard Desaphy; 6. Joëlle Averlan; 7. Patrice Boutenègre; 8. Gisèle Pennetier; 9. Jacques Mikulovic; 10. Françoise Lamant; 11. Sébastien Lavauzelle; 12. Isabelle Fostan; 13. Jérôme Royer

■ CL recevait hier les lauréats du troisième concours de blog L'Info C'School ■ Des jeunes primés pour leur audace, leur écriture et leurs idées ■ Morceaux choisis.

Les jeunes journalistes primés

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

Le collège de Saint-Amant-de-Boixe a interdit les sucettes et c'est un sujet très sérieux. Question de sécurité pour les élèves qui courent dans les couloirs en suçotant, question de propreté aussi. Mais chez les ados, une interdiction se conteste. Micux, elle se transgresse! C'est cela que Noémie et Anna, en 3^e, ont raconté dans leur article, primé au troisième concours L'Info C'School organisé par le Clémi (Centre de liaison et d'éducation aux médias et à l'information), en partenariat avec CL et Canopé, l'ex-centre départemental de documentation pédagogique. Les lauréats étaient reçus hier dans les locaux de CL. «On a découvert cette pancarte, on s'est dit que ça ferait un bon sujet.» Insolite, documenté, le papier a fait mouche.

Comme l'excellente interview faite par Marie et Lucile, du collège de Saint-Amant, d'une de leurs camarades de 3^e. En stage dans un studio augoumoisin, elle a réalisé un film d'animation et les deux jeunes journalistes ont su transmettre son enthousiasme. Elles partagent le premier prix avec les collégiens de Segonzac, à l'origine d'un dossier très complet sur la fin des notes. Avis des profs, des parents, des élèves, sondages, les collégiens n'ont pas compté leur temps et ont même interviewé leur principal! «Stressant, disent-ils en chœur. Il nous faisait un peu peur et n'avait pas le droit de donner son avis.»

L'esprit critique n'attend pas le nombre des années. Révulsé par les attentats de janvier, Achille, en 3^e dans le même collège grand



Les collégiens et lycéens primés ont été accueillis à CL. Ils ont reçu des cadeaux et visité le journal.

Photo Renaud Joubert

pourvoyeur de graines de journaliste, s'est fendu d'un billet «Une bataille, pas la guerre». La liberté d'expression, «aussi ancienne que la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, a encore une fois été violée par deux hommes armés», écrit le garçon, primé hier.

En conditions réelles

Même analyse chez les deux Julie au lycée Jean-Monnet à Cognac. Elles se sont attaquées à l'exposition Exhibit. En décembre à Paris, l'artiste sud-africain Brett Bailey a mis en scène des tableaux vivants, des femmes en cage, des hommes enchaînés pour dénoncer la ségrégation raciale aux XIX^e et XX^e siècles. Évocation raciste ou démarche engagée? Les deux ly-

céennes parlent «d'œuvres dites dérangeantes, embarrassantes car elles contraignent le spectateur à ne pas détourner les yeux de ces performeurs, principalement des femmes, noires et nues».

À CL, on est bon joueur. Parmi les gagnants figure l'article de Johanna et Lola, deux lycéennes cognaçaises qui ont questionné le travail journalistique de CL sur la pollution du fleuve Charente! Courageux. Sonia et Nina, dans le même lycée, ont décliné Ebola localement: comment les hôpitaux de Cognac et de Bordeaux font-ils face?

Kathleen et Marie, au collège de Saint-Amant, ont raconté leur voyage en Irlande, côté couacs. Parler des trains en retard plutôt que de ceux qui arrivent à l'heure, c'est bien connu, les médias en

raffolent. Et le jury, composé d'Armel Le Ny, rédacteur en chef à CL, de membres de Canopé et de lycéens, a massivement voté pour cet article. Dernier sujet primé, une ode à l'égalité entre filles et garçons faite par les collégiens de Michel-Pallet à Angoulême, statistiques à l'appui.

Ces jeunes pousses avaient deux mois pour trouver sujet à leur pied. Un entraînement pour Anna qui se verrait bien journaliste. L'écriture, elle y est venue par hasard. «Il y a deux ans, j'étais bavarde. Quand je parlais trop, mon prof me donnait des rédactions. Ça m'a plu! Je suis devenue sage, mais quand j'ai envie d'écrire, je demande à mon prof d'histoire de me punir!» Décidément, il est des punitions salvatrices. En voilà un sujet d'argumentation!

A GRAND Angoulême

Vendredi 29 mai 2015

- Samuel Cazenave a été élu hier président de la Cité à la place de Michel Boutant
- L'occasion pour le vice-président du Département d'évoquer les différents dossiers sensibles, en particulier les festivals.



Samuel Cazenave a été élu président de la Cité hier par le conseil d'administration. Son vice-président n'est autre que Xavier Bonnefont.

Photo Renaud Joubert

BD: Cazenave prend la main

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Il prend encore du galon mais donne toujours l'impression de marcher sur des œufs. Samuel Cazenave, premier adjoint à la culture à Angoulême, vice-président du Département et depuis hier nouveau président de la Cité de la BD, est devenu incontournable dans le petit monde de la culture et des festivals angoumoisins. Le successeur de Mi-

chel Boutant à la Cité pèse pourtant chacun de ses mots, manie à l'occasion la langue de bois pour essayer de déminer son nouveau terrain de jeu. Parce qu'au-delà des 4,8 millions d'euros de budget à la Cité, l'élu centriste est au milieu de dossiers sensibles, autant politiques que culturels. Festival de la BD, festivals de musiques, Samuel Cazenave fait le point.

Vous voilà président de la Cité. Quel sera votre chantier prioritaire?

Samuel Cazenave. Que l'on réponde vraiment à la vocation de la Cité d'être le lieu de réflexion et de discussion sur tout ce qui tourne autour de la BD et de l'image. Et que cela se fasse dans un cadre neutre.

Bernard Rigaud, directeur général des services du Département, était le directeur par intérim. Reste-t-il en poste?

Non, il s'en va aujourd'hui (hier). Et nous relançons le recrutement avec l'objectif d'avoir un nouveau directeur en novem-

bre. Je tiens à dire qu'il a assumé sa charge de façon efficace et appréciée par le personnel. Ce qui a permis le bon déroulement du festival de la BD à la Cité. Avec une équipe remobilisée. En attendant son successeur, le directeur administratif de la Cité reprend l'intérim.

”

Avec Franck Bondoux, c'est un problème de fond: le prestataire doit rester à sa place et ne pas écrire dans son coin un projet de territoire.

Vous expliquiez en novembre que le festival devait être «le bras armé de la Cité pour ce qui concerne l'événementiel»: les deux doivent être à terme dans la même structure?

Non, pas forcément. Mais ça veut dire qu'on doit trouver ces vraies complémentarités. Peut-être aussi de nouveaux liens juridiques avec les partenaires du festival et de la Cité qui sont les mêmes.

L'Association du festival de la BD a jusqu'à fin juin pour dénoncer ou pas le contrat avec son prestataire 9° Art+, sinon ce dernier est reconduit pour dix ans: où en est-on?

Le président (de l'association) Patrick Ausou a dit lors du dernier conseil d'administration qu'il allait dénoncer. Cela n'a pas été fait. Mais nous allons présenter notre position commune le 5 juin après la réunion du comité des financeurs.

Y aura-t-il dénonciation ou reconduction tacite?

Ce sera décidé le 5 juin, mais cela peut être ni l'un ni l'autre. Nous voulons simplement avoir le temps d'écrire ensemble un véritable projet pour le territoire. Cette réunion doit permettre d'obtenir ces délais.

Comment qualifiez-vous vos relations avec Franck Bondoux, le patron de 9° Art+?

On doit sortir des tensions pour permettre le développement du festival. Avec Franck Bondoux, c'est un problème de fond: le prestataire doit rester à sa place et ne pas écrire dans son coin un projet de territoire à la place des financeurs et de l'association.

Parmi les autres dossiers sensibles, les festivals de musique... Musiques Métisses vient justement de s'achever: comment

imaginez-vous 2016?

Il faut d'abord demander aux organisateurs ce qu'ils aimeraient faire. Je les ai emmenés il y a trois semaines à Bordeaux pour rencontrer l'adjoint à la culture et évoquer l'idée d'un «Festival des océans»: la future région possède la plus grande façade maritime et nous pourrions créer le premier festival décentralisé de la région, basée sur l'ouverture aux cultures. Je n'ai pas senti de climat opposé.

Spiderland, Métisses, Voodoo Child l'an prochain aux Valettes... Les festivals sont devenus un enjeu politique et même électoral...

Cela montre au moins leur importance! Maintenant, chacun a intérêt à ce que les projets se construisent ensemble et ne s'opposent pas. Personne n'en tirera de bénéfices.

Que pensez-vous du festival Spiderland de l'agglomération?

On sait que les chiffres de fréquentation et donc de rentrées financières sont très en deçà des espérances de l'agglomération. Mais en commission hier (mercredi), on n'a pas encore pu avoir de chiffres. Sur le fond, autant je trouve judicieux la première partie de Spiderland à la Nef ou dans les bars de la ville avec des groupes à découvrir. Autant, ces concerts à Carat, pour créer sans aucune identité un festival qui ne fait venir que des groupes qui tournent déjà partout, j'ai du mal à comprendre...

”

La fréquentation et les recettes de Spiderland sont très en deçà des objectifs. Mais en commission d'agglomération mercredi, on n'a pas eu de chiffres.

Voodoo Child, le festival annoncé par la Ville aux Valettes, est encore mal compris. Où en êtes-vous du projet?

Il y a à la fois un important projet d'aménagement du site pour en faire les premières arènes du Sud-Ouest, un écran capable d'accueillir toutes les manifestations du territoire dans de bonnes conditions. Les études sont lancées.

Et ensuite, le festival proprement dit qui doit inaugurer ce site en juillet 2016. Avec de grands groupes rock qui viendront pour remplir la jauge qu'on s'est fixée. Avec les programmateurs en charge du projet (Jean-Louis Ménanteau, Christophe Davy, NDLR), on peut aussi imaginer qu'ils trouvent des concerts dans l'année à Carat. Là, ce serait un véritable travail en commun.

De rien à presque tout

En un peu plus d'un an, Samuel Cazenave est passé d'éternel battu au statut de «Monsieur culture». Un parcours presque inespéré pour celui qui a cru jusqu'en septembre 2013 être le candidat unique de la droite et du centre aux municipales, avant que Xavier Bonnefont ne réussisse in extremis à décrocher le précieux sésame de son parti l'UMP. Mais fort de ses 20% au premier tour des élections municipales, le membre du bureau exécutif de l'UDI a su

capitaliser entre les deux tours pour devenir le premier adjoint de Xavier Bonnefont et s'offrir ensuite une élection facile aux départementales et une vice-présidence en charge de l'insertion. Avec ce poste stratégique de président de la Cité, il dispose d'un levier important pour peser sur le dossier toujours très sensible de la BD à Angoulême. Mais il sait aussi aujourd'hui qu'il est attendu au tournant. Parce que désormais, il n'a plus beaucoup d'excuses s'il ne prouve pas que les belles paroles peuvent se transformer en actes.

Le château de Chatenay au bord de la liquidation

- 170.000 € de dettes
- Le tribunal de commerce s'est penché hier sur le cas du luxueux château cognaçais rénové par un magnat arménien
- «Pas rentable», selon les éléments développés à l'audience
- Le propriétaire plaide sa cause.

Stéphane URBAJTEL
s.urbajtel@charentelibre.fr

Je n'ai pas fait de bêtises. J'ai juste mis en place un business plan qui n'a pas fonctionné. Je viens d'en lancer un nouveau: il marche». Attablé à la terrasse du château de Chatenay, Hakob Hakobyan, patron de cette luxueuse demeure plantée sur les hauteurs de Cognac, 40 hectares près du lycée Jean-Monnet, déploie une batterie d'arguments. Avec le souci de démontrer sa bonne foi.

Hier, en tout début de matinée, l'homme d'affaires de 26 ans, fils du magnat arménien Hrayr Hakobyan, à la tête depuis deux ans de l'ancienne propriété de Louise de Savoie rénovée à coups de millions - 5 millions pour l'achat du site, entre 3 et 4 pour les travaux - a délaissé ses cinq chambres d'hôtes, ses salles de séminaires et son club de dégustation de cognac pour rejoindre un autre palais: le palais de justice. Convoqué au tribunal de commerce dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire initiée en septembre der-



Mai 2013: Hakob Hakobyan ouvre les portes de son château, rénové à coups de millions par son père. Avec des rêves de grandeur.

Photo archives S. U.

nier (1). Enjeu de l'audience: présenter la situation financière du château et dire s'il a la capacité de poursuivre son activité. Le délibéré sera rendu le 18 juin prochain. L'épée de Damoclès au-dessus de la tête d'Hakob Hakobyan, c'est la liquidation. Les éléments mis sur la table lors de la séance n'ont pas vraiment plaidé en faveur du jeune businessman. Sur la base des livres de comptes, le château de Chatenay a été décrit comme «non rentable». Passif annoncé: 170.000 euros. Officiellement, pas de solution en vue pour combler le trou.

De douze à deux salariés

«Ce n'est pas vrai, jure avoir développé le jeune entrepreneur devant la justice. J'ai présenté un échéancier [un plan d'apurement de la dette, NDLR]. Je me suis engagé à rembourser sur plusieurs années, selon un calendrier précis».

Les éléments qui ressortent des débats d'hier livrent une autre version: en plus de la créance de 170.000 euros portant sur la période mai 2013-septembre 2014, d'autres dettes (dont le montant n'a pas été précisé) sont venues alourdir la facture. «C'est vrai

”

Aujourd'hui, je fais des bénéfices: 15.000 € le mois dernier, 16.000 € le mois prochain. J'ai 150 réservations sur e-booking pour l'été

qu'il y a eu d'autres difficultés depuis le début du redressement, concède Hakob Hakobyan. Mais ces dettes-là, je viens de les payer à l'Urssaf, en intégralité». Problème, l'homme d'affaires n'a pas été en mesure de le prouver à l'audience. «Mercredi, j'ai passé quatre heures au téléphone pour obtenir des justificatifs de ce paiement. Sans y arriver. L'Urssaf ne perd jamais de temps pour réclamer de l'argent mais quand on lui demande un papier...»

Pour revenir à une situation saine et repartir du bon pied, le jeune homme affirme avoir pris des me-

sures radicales. La première, dès septembre dernier, a été la fermeture du restaurant gastronomique (30 couverts à l'intérieur, une cinquantaine en terrasse) inauguré en juin 2013 au cœur du château. Peu à peu, Hakob Hakobyan s'est aussi séparé de presque tous ses employés. «Nous étions douze en contrat à durée indéterminée. Nous ne sommes plus que deux: ma sœur et moi. Pour l'entretien du château, je fais appel à des sociétés extérieures. Je suis totalement en règle avec les salariés qui sont partis».

«Qu'on me laisse ma chance !»

L'homme d'affaires le reconnaît, il ne s'est sans doute pas bien défendu devant le tribunal, hier. Il n'a pas pris l'attache d'un avocat, n'a pas assez préparé son dossier et pas réussi à fournir les pièces nécessaires. Il plaide la méconnaissance du système judiciaire français. «En plus, le Français n'est pas ma langue maternelle». Pourtant, il ne croit pas une seconde que la liquidation judiciaire sera prononcée. «Je ne comprendrai pas une telle décision: aujourd'hui, je fais des

bénéfices: 15.000 euros le mois dernier, 16.000 euros le mois prochain. Et les prévisions pour la saison d'été prouvent que ça va marcher: j'ai 150 réservations sur e-booking».

Ce qu'il réclame, c'est «du temps» pour prouver qu'il est capable de remettre le navire Chatenay à flot. «Qu'on me laisse ma chance !», clame-t-il. Trop tard a priori: la période de redressement judiciaire qui vient de s'achever devait servir à démontrer sa capacité à relancer la machine. De bonne source, une seule solution pourrait désormais sauver le château: qu'un chèque du montant global de la dette apparaisse, comme par magie, avant le 18 juin.

(1) La procédure de redressement judiciaire a été à l'époque initiée à la demande d'Hakob Hakobyan, confronté à une accumulation de dettes sociales et fiscales. Une procédure présentée alors comme un «acte de gestion», manière ainsi de permettre à l'entreprise de «prendre son souffle».

Litige avec Blues Passions: le festival a gagné

On en était resté sur un gros litige. Le château de Chatenay en bisbille avec Blues Passions. En juillet 2013, le domaine des hauteurs de Cognac s'était engagé à régler 60.000 € au festival (42 000 € hors taxes). Par contrat, Chatenay acceptait d'accueillir les concerts du dimanche cet été-là. En échange, tous les bénéfices générés le jour J (boissons, restauration) finissaient dans la poche d'Hakob Hakobyan. Sauf que l'entrepreneur arménien n'a pas respecté sa part du marché. Du moins, pas en totalité. Il n'a réglé que la moitié de la facture. Son argument: il n'avait fait «que 6000 €» de chiffre d'affaires le jour de la fête. Les deux parties escomptaient plus 7 000 visiteurs. La jauge n'a pas dépassé 3 500. Comme les règles étaient couchées sur le papier, le Blues n'a pas passé l'éponge: il a mis l'affaire entre les mains des avocats. Depuis ? «C'est bien simple, on a gagné. Comme les termes du contrat étaient clairs, la justice a dit que le château devait payer son dû», explique Michel Rolland, le directeur de Blues Passions qui n'a pas fait de publicité sur cette victoire. Le festival n'a pas encore touché le solde de tout compte. Comme toujours, il faut du temps entre la décision de justice et sa mise en application. «Mais on sait que la somme tombera», se rassure Michel Rolland.

Elles & ils

■ Marivaux,

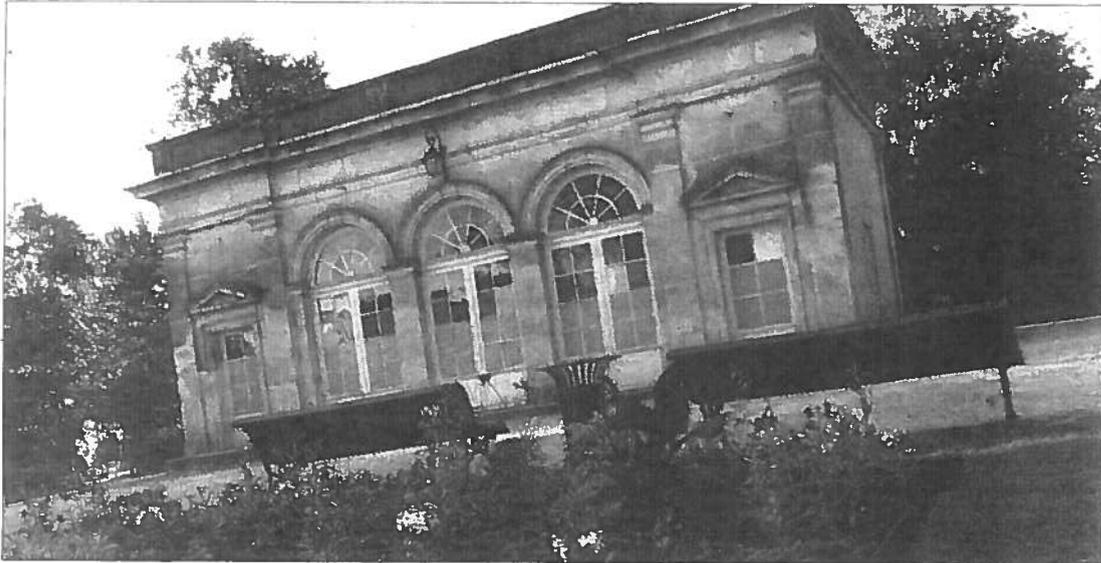
célèbre auteur, romancier et moraliste du XVII^e, est à l'affiche du Castel, la salle de spectacle de Châteaubernard, ce soir à 20h30. Sous la direction de Xavier Lemaire, metteur en scène primé aux derniers Molière, la Cie Les Larrons jouera «Le jeu de l'amour et du hasard», l'un des best-sellers de l'auteur. C'est la deuxième fois seulement que la Ville propose une pièce de théâtre classique. Afin de favoriser une sortie familiale pour cette occasion, l'entrée sera gratuite pour tous les enfants de moins de 18 ans accompagnés de leurs parents. Le tarif est de 20€ pour les adultes. Billetterie ouverte au guichet du Castel cet après-midi de 13h30 à 17h.

■ CHÂTEAUBERNARD

Portes ouvertes du club de tennis demain. Le tennis club de Châteaubernard ouvre ses portes au public demain samedi, de 9h à 12h au stade Claude-Boué. A cette occasion, une invitation pour un week-end «dans la peau d'un joueur» pour la finale du tournoi de Roland-Garros en 2016 est à gagner.

Restauration de l'orangerie: L'Azerbaïdjan aligne 150.000 €

L'investisseur des chais Monnet devait offrir la réfection de l'orangerie du jardin public de Cognac. C'est en fait la ville de Tovuz qui paiera.



L'orangerie deviendra un lieu d'exposition pour faire connaître les artistes azerbaïdjanais et locaux.

Photo S. U.

Stéphane URBAJTEL
s.urbahtel@charentelibre.fr

Ce devait être le cadeau bonus de Javad Marandi, l'investisseur azerbaïdjanais retenu pour devenir le nouveau propriétaire des chais Monnet à Cognac: dans la présentation de leur projet, au mois de décembre dernier, les émissaires du businessman du Caucase avaient glissé leur intention de restaurer l'orangerie des jardins de l'hôtel de ville. L'ambition: faire du bâtiment un lieu culturel, où des expositions célèbreraient l'amitié entre la France et l'Azerbaïdjan.

Petite surprise, hier soir, au conseil municipal de Cognac: l'orangerie va bien retrouver son lustre d'antan mais c'est la ville de Tovuz qui va mettre la main au portemonnaie. Au lieu de l'investisseur privé azerbaïdjanais, une collecti-

tivité publique azerbaïdjanaise, jumelée avec Cognac. Rien de louche à dénicher derrière ce changement, assure Michel Gourinchas, le maire. «Des ambassadeurs de Tovuz, en visite à Cognac il y a longtemps, ont fait part de leur intérêt pour ce lieu».

Opération blanche pour le contribuable

À noter quand même: le cabinet parisien agissant en qualité de maître d'œuvre dans le contrat de mécénat en passe d'être signé s'appelle Didier Poignant. L'homme est par ailleurs l'architecte de l'agence Ertim, en charge du projet hôtelier des chais Monnet. L'un ou l'autre après tout, quelle importance, glisse-t-on à la mairie: l'essentiel, c'est que le coup de jeune de l'orangerie ne coûtera pas un centime au contribuable cognaçais. Le budget

de l'opération annoncée hier soir, entièrement pris en charge par Tovuz, c'est 150.000 euros.

Le deal, en échange de cette belle contribution financière, c'est donc de faire de l'orangerie «un lieu d'expositions et de manifestations qui permettraient de faire connaître des artistes et la culture azerbaïdjanais». Reste que le bâtiment ne deviendra pas un fief azéri, insiste Michel Gourinchas: des artistes locaux vont aussi y présenter leurs œuvres.

À l'heure du vote, tous les élus de la majorité de gauche et de l'opposition UMP/UDI ont autorisé le maire à signer le contrat de mécénat avec Tovuz. À deux exceptions près: les conseillers du Front national Isabelle Lassalle et Christian Bayle. «Nous ne sommes pas favorables à l'intrusion de capitaux étrangers dans le domaine public», a dit la première. Michel

Gourinchas n'a pas répliqué publiquement mais a glissé en marge des débats: «Ça aurait été Hennessy, Martell ou n'importe quelle maison de négoce, nous aurions accepté de la même façon».

GrandCognac participera à l'aménagement des quais. Le sujet n'était pas à l'ordre du jour du conseil mais il a été abordé par Patrick Seldacek, le premier adjoint, en marge d'un des dossiers abordés: au terme d'une réunion organisée hier à GrandCognac, cette collectivité a donné son accord de principe pour «un partage du coût» de l'aménagement des quais de Cognac. Pas de montant annoncé mais un calendrier: les travaux vont débuter en 2016 et durer deux ou trois ans.